

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 15 Décembre à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

**N°2022/N°181**

### **OBJET : AVENANTS DE PROLONGATION CONTRAT CITEO EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS**

Monsieur Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Charlieu Belmont Communauté a contractualisé avec CITEO pour les emballages et le papier pour obtenir des soutiens financiers liés à la valorisation des déchets mais aussi pour lui permettre de conventionner avec les repreneurs agréés par filière (option filières). Pour mémoire en 2021 l'ensemble des soutiens et reprises de matériaux a généré une recette globale de 400 000 € sur le budget déchets. Ce contrat d'une durée de 5 ans prendra fin le 31 décembre 2022.

Au vu du calendrier estimatif de publication du cahier des charges de renouvellement de l'agrément emballages ménagers et papiers graphiques, afin d'éviter tout vide juridique et laisser le temps nécessaire à la préparation et à la concertation de l'avenant modificatif, CITEO propose une démarche en 2 temps :

1/ un avenant de prolongation du contrat Emballages existant et d'engagement de Charlieu Belmont Communauté sur les conditions de reprise titulaire proposé en décembre 2022 et une prolongation validée de fait si absence d'acceptation de Charlieu Belmont Communauté sous 2 mois

2/ un avenant de modification lié au nouveau cahier des charges avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et proposé dès publication de l'arrêté de prolongation de l'agrément de CITEO d'1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

De cette situation, Charlieu Belmont Communauté devra mettre ses contrats de reprise de tous les matériaux en conformité pour l'année 2023 et se rapprocher de chaque repreneur pour prolonger les contrats de reprise actuels. Pour les plastiques en particulier concernant les Standards flux développement et modèle de tri simplifié des plastiques, la signature du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) 2023 vaut acceptation des conditions de reprise du titulaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer tous documents de CITEO permettant la prolongation des contrats EMBALLAGES et PAPIERS jusqu'au 31/12/2023 sous quelque forme que ce soit ;
- Autorise M. le Président à signer les avenants de prolongation aux contrats associés avec les repreneurs agréés pour une durée d'1 an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune d'Arcinges  
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221215-N2022-181a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022